



COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE **AIR FRANCE**

PROTOCOLE D'ACCORD

Le COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE D'AIR FRANCE, dénommé au présent CCE AF
BP 12691 - 6 RUE DE LA HAYE -
95725 ROISSY CDG CEDEX,

Et représenté par son Secrétaire Général, Monsieur José ROCAMORA,
D'une part.

Et

Entre les soussignés :
COMITE D'ETABLISSEMENT BRITAIR dénommé au présent CE BRITAIR
Aéroport de PLOUJEAN
29 679 MORLAIX CEDEX

Représenté par son Secrétaire, Monsieur Jean claude LAFAYE,
D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent protocole est consenti entre le CCE Air France et le CE BRITAIR pour faire bénéficier les ayants droit de celui-ci de certaines activités sociales du CCE AF, dûment détaillées ci après.

ARTICLE 2 - PROGRAMME 2006

Accessible en fonction des disponibilités (voir annexes) sur les sites suivants :

Contact : Secteur Vacances Subventionnées : 01 41 56 08 70 Sandrine COUSTAL

TOURISME A LA CARTE :

Détours du monde,

VACANCES FAMILIALES :

GUIDEL
LANSLEVILLARD
GASSIN
ST GEORGES DE DIDONNE

CENTRE DE DETENTE :

SAINT MALO
ARBONNE

La réservation s'effectue sur le Centre au 01 60 69 23 72 ouverte 21 jours avant la date du début du séjour.

Selon la destination et les dates, l'accueil peut-être en gîte, en demi-pension ou en pension complète.

JR *gll*

ARTICLE 3 - SUPPORT DE PRESENTATION

Les catalogues biannuels Panorama ainsi que les plaquettes de présentation seront facturés en fonction du nombre (au delà de 50 exemplaires), auxquels seront ajoutés les frais d'expédition s'il y a.

ARTICLE 4 - DESIGNATION DES ACTIVITES

DETOURS DU MONDE

Les tarifs appliqués pour les destinations Détours du Monde sont ceux du catalogue CCE pour la saison concernée.

Une participation de 25 Euros sera demandée par dossier ouvert en sus des tarifs annoncés et ce, par destination.

Se référer aux conditions particulières d'inscription (pages intérieures) et aux conditions générales de vente du catalogue Détours sauf pour le règlement en 6 mensualités qui ne peut être appliqué.

Les frais d'annulation pouvant découler d'un non embarquement (surbook avion ou tout autre motif) ne sont jamais couverts.

Votre interlocuteur au CCE pour Détours est Dominique Tarraso au 01 41 56 59 27
ou Sylviane Pourrier au 01 41 56 59 20.

VILLAGES VACANCES - CENTRES DE DETENTE

Dans la mesure des places disponibles, les agents BRITAIR et leur famille auront la possibilité de s'inscrire dans les propriétés du CCE Air France, les dates et tarifs sont précisés en annexe page 5.

Les séjours familiaux s'effectuent généralement à la semaine, du samedi au samedi, ils peuvent se faire, hors vacances scolaires également à la journée.

Selon les périodes l'animation, les clubs enfants ou ados, les ouvertures piscines ou autres activités peuvent ne pas être assurés.

L'entretien du logement incombe à la famille en séjour.

La taxe de séjour n'est pas comprise dans le tarif, elle est payable sur place au tarif en vigueur du lieu de séjour.

ARTICLE 5 - MODALITES DE RESERVATION ET DE REGLEMENT

5-1 RESERVATION

Les inscriptions se font uniquement par l'intermédiaire du CE BRITAIR auprès de notre service compétent, à savoir :

L'Agence : CCE Air France 45 Rue de Paris 95747 ROISSY CDG Cedex.

FAX Agence : 01 41 56 56 29

Votre correspondant : Mme Annette Marill 01 41 56 56 36 ou M. Marc Faivre 01 41 56 56 32.

Les demandes de réservation se font sur les supports du CCE AF où seront clairement identifiés l'ayant droit et son appartenance au CE BRITAIR (code et tampon éventuellement).

5-2 REGLEMENT

Une facture de séjour sera transmise au CE BRITAIR qui reste notre seul interlocuteur. Dans tous les cas le CE BRITAIR devra répondre du paiement de la prestation réservée.

Tout séjour entamé est dû dans la totalité.

5-3 DEDIT

Toute résiliation fera l'objet d'un dédit sauf pour raison de force majeure (cas médicaux avec documents justificatifs).

+ 30 jours avant le départ : 10% de retenue des frais de séjour,

Entre 30 et 21 jours : 25 %

Entre 20 et 8 jours : 50 %

Entre 7 et 2 jours : 90 %

Non présentation : 100 %

Ce dédit sera facturé au CE BRITAIR, à charge pour lui de faire une action à l'encontre de la famille concernée.

ARTICLE 6 – REGLEMENT INTERIEUR

Les bénéficiaires des séjours ouverts au CE BRITAIR devront respecter scrupuleusement le règlement intérieur applicable sur leur lieu de séjour.

Le CE BRITAIR est garant de la bonne moralité de ses ayants droit, utilisateurs par dérogation des Centres du CCE AF. Toute dégradation imputable à un bénéficiaire du CE BRITAIR sera factio facturée au signataire du présent protocole à charge pour lui de procéder s'il le souhaite, à une action récursoire à l'encontre de l'auteur de l'acte.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

Le CCE AF reconnaît avoir souscrit une Police auprès de la MACIF garantissant sa Responsabilité Civile et les conséquences des accidents corporels survenant aux participants (capital IPP et capital décès).

Le CE BRITAIR est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile garantissant la couverture d'un sinistre pour ses participants.

Par ailleurs, le CE BRITAIR devra produire au CCE AF copie d'une attestation Responsabilité Civile avant la signature du présent protocole.

ARTICLE 8 – DUREE ET RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE

Il est conclu pour l'année civile.

Son renouvellement doit être formulé par courrier, 2 mois avant son expiration.

A votre demande, un avenant pour les tarifs Hiver – Printemps vous sera transmis avec l'envoi des nouveaux catalogues correspondants.

ARTICLE 9 – AVENANT – MODIFICATIONS

Le présent protocole ne pourra être modifié que par voie d'avenant dûment signé par chacune des parties contractantes.

JN 

ARTICLE 10 – NULLITE D’UNE DISPOSITION

Si l’une des dispositions du présent protocole d’accord s’avérait contraire à une loi ou une réglementation applicable, cette disposition serait réputée écartée, sans que cette éviction affecte la validité des autres dispositions du présent protocole.

ARTICLE 11 – ACCORD INTEGRAL

Le présent protocole constitue l’intégralité de l’accord entre les parties eu égard à son objet, remplace et annule toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptations, ententes, conventions et accords préalables entre les parties relatifs aux dispositions auxquelles ce protocole d’accord s’applique ou qu’il prévoit.

ARTICLE 12 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l’exécution du présent protocole et de ses suites, les parties font élection de domicile en leur demeure respective.

ARTICLE 13 – MODALITES – LITIGES

Le présent protocole d’accord est à tous égards soumis à la loi française. Tout différend né entre les parties de l’interprétation du présent protocole et/ou de son exécution sera soumis, à défaut d’accord amiable, par la partie la plus diligente, au Tribunal Civil du lieu de domicile du défendeur.

Fait à Roissy, le 16 décembre 2005
(en deux originaux)

CE BRITAIR
Le Secrétaire
Monsieur Jean claude LAFAYE



CCE AIR FRANCE
Le Secrétaire Général
Monsieur José ROCAMORA



ANNEXE TARFAIRE AU PROTOCOLE FILLIALE

ANNEE 2006

PERIODE	VILLAGES	DATES ACCESSIBLES	Pension	Demi pensio	Gîtes
HIVER	Lanslevillard		42	32	60
PRINTEMPS	Base Gîte 3/4	7 janvier au 4 février	294	227	420
ETE	moins 30% sur 1/2		42	32	60
AUTOMNE	Plus 20% sur 5/6	5 mars au 1 avril	294	227	420
			0	0	0
			0	0	0
			0	0	0
			0	0	0

			Pension	Demi pensio	Gîtes
Gassin			40	31	56
Base Gîte 3/4	29 avril au 24 juin		277	218	395
moins 30% sur 1/2			40	31	56
Plus 20% sur 5/6			277	218	395
	2 septembre au 30 septembre		40	31	56
			277	218	395
			0	0	0
			0	0	0

			Pension	Demi pensio	Gîtes
Guidel			37	0	52
Base Gîte 3/4	8 avril au 24 juin		260	0	361
moins 30% sur 1/2			37	0	52
Plus 20% sur 5/6			260	0	361
	26 août au 9 septembre		37	0	52
			260	0	361
			0	0	0
			0	0	0

			Pension	Demi pensio	Gîtes
St Georges			0	0	48
Gîte identique un seu	29 avril au 24 juin		0	0	336
Tarif			0	0	48
			0	0	336
	2 septembre au 16 septembre		37	0	48
			260	0	336
			0	0	0
			0	0	0

			Pension	Demi pensio	Gîtes
St Malo			0	0	53
Base Gîte 3/4	1 avril au 24 juin		0	0	370
moins 30% sur 1/2	26 août au 12 novembre		0	0	53
Plus 20% sur 5/6			0	0	370
			0	0	0
			0	0	0
			0	0	0
			0	0	0

			Pension	Demi pensio	Gîtes
Arbonne			0	0	53
Base Gîte 3/4	1 avril au 24 juin		0	0	370
moins 30% sur 1/2	26 août au 12 novembre		0	0	53
Plus 20% sur 5			0	0	370
			0	0	0
			0	0	0
			0	0	0
			0	0	0

Les demandes ne sont pas prioritaires sur les agents Air France

Arbonne uniquement du mid-week (lundi 15 h au vendredi 10 h)

Location gîte :

Logement de 5/6 personnes majoration de 20% du tarif 3/4 personnes

Logement de 1/2 personnes réduction de 30% du tarif 3/4 personnes

Moins de 2 ans gratuit.

De 2 à 8 ans inclus réduction de 50% sur la base du tarif adulte

De 9 à 11 ans inclus réduction de 25% sur la base du tarif adulte

JR